

**PROTECTION
EXTRA-ATTENTIVE**



PROGRAMME DE L'ENTENTE DE SERVICE DE VÉHICULE NEUF

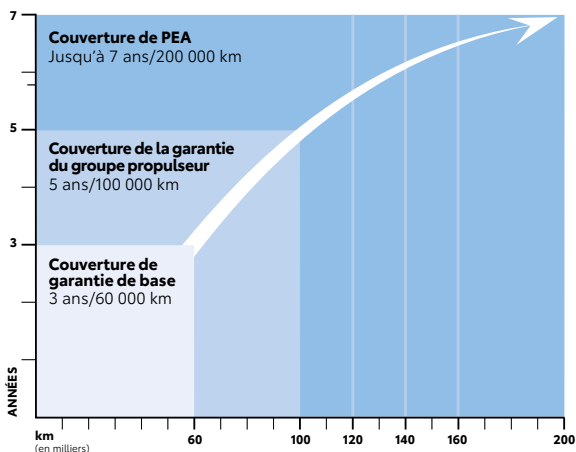


toyota.ca

**PROTECTION
EXTRA-ATTENTIVE**

Couverture

La PEA protège votre véhicule au-delà de la période de garantie de base, jusqu'à 7 ans/200 000 km.*



* Selon la première éventualité.

Conduisez en toute confiance en sachant que vous avez un contrat de service Toyota PEA.

PEA vous offre la protection ultime pour votre Toyota, offrant l'expérience de conduite sans souci que vous souhaitez.



L'excellence mérite d'être préservée !

Comptez le nombre de façons dont la **Protection Extra-Attentive** rehausse votre expérience de conduite :

- Pas de franchise.
- Pièces d'origine Toyota.
- Techniciens formés par Toyota.
- Conduite en toute tranquillité d'esprit.
- Protège la valeur de revente de votre véhicule.
- Protection de votre budget contre les dépenses imprévues.
- Protection contre le prix croissant des réparations de véhicules.

Vous pouvez choisir parmi 15 excellents niveaux de couverture

- 36 mois ou 80,000 km*
- 39 mois ou 80,000 km*
- 40 mois ou 80,000 km*
- 48 mois ou 100,000 km*
- 48 mois ou 120,000 km*
- 48 mois ou 140,000 km*
- 60 mois ou 100,000 km*
- 60 mois ou 120,000 km*
- 60 mois ou 160,000 km*
- 72 mois ou 120,000 km*
- 72 mois ou 160,000 km*
- 72 mois ou 200,000 km*
- 84 mois ou 120,000 km*
- 84 mois ou 160,000 km*
- 84 mois ou 200,000 km*

* Selon la première éventualité.

* Les périodes de couverture en temps ou en kilomètres sont respectivement mesurées à partir de la date de début de la garantie ou de zéro kilomètre. Le plan expire lorsque vous atteignez la durée ou les kilomètres sélectionnés de la période de couverture, selon la première éventualité.

La Protection Extra-Attentive met votre nouvelle Toyota à l'abri de l'inflation en la protégeant en cas de défaillances mécaniques imprévues, les urgences routières et beaucoup plus. C'est une manière abordable et économique d'assurer votre tranquillité d'esprit et de protéger votre investissement que vous achetiez ou louiez votre véhicule. La PEA rehausse la qualité de votre expérience de propriétaire d'une Toyota neuve, tout en contribuant à assurer une valeur de revente plus élevée, le moment venu.

Mais ma Toyota est déjà protégée par la garantie du fabricant !

Oui, et c'est l'une des meilleures offertes ! Toutefois, la PEA vous offre bien plus. Elle peut vous procurer, à vous et à votre Toyota, une couverture incluant des services tels que le programme huile et filtre†, le remorquage et les services routiers d'urgence, l'assistance-location, l'assistance en cas d'interruption de voyage, la protection des pneus contre les risques de la route et le service de planification de voyage. Elle peut également vous procurer une couverture de pièces et de main-d'œuvre des composants mécaniques lorsque votre garantie du fabricant Toyota vient à échéance, vous assurant une couverture allant jusqu'à 7 ans ou 200 000 kilomètres.

La PEA est transférable !

La Protection Extra-Attentive rehausse la valeur de revente de votre Toyota. Vous n'avez qu'à remplir et signer le formulaire de transfert et le retourner à la PEA. Il n'y a aucuns frais additionnels pour le transfert ! La PEA vous offre une valeur accrue – même lorsque vous vendez votre Toyota !



Protection mécanique*

Votre Toyota est composée de milliers de pièces mobiles, il est donc rassurant de savoir que le PEA est toujours là au cas où. Votre plan de Protection Extra-Attentive offre ce qui suit :

- Couverture compréhensive de 17 groupes mécaniques et plus.
Pour une liste des pièces non couvertes, veuillez vous référer aux responsabilités du conducteur au verso de cette brochure.
- Service disponible chez n'importe lequel des 1 500 concessionnaires Toyota dans toute l'Amérique du Nord.
- Conduite en toute tranquillité d'esprit.



Programme d'avantages des entretiens†*

Pour assurer le bon fonctionnement de votre Toyota, profitez du programme d'avantages d'entretien inclus. Vos prestations d'entretien sont basées sur les intervalles d'entretien prescrits pour vos véhicules et sur vos accumulations de kilométrage annuel.



Assistance pour la location d'un véhicule*

Avec la PEA, on vous aide à retourner chez vous même si votre véhicule doit rester à l'atelier jusqu'au lendemain en raison de la défaillance d'un composant couvert.

- Jusqu'à 5 jours de location par événement.
- Plus 5 jours additionnels si les pièces sont en attente.

Protection des pneus contre les hazards de la route*



La Protection des pneus contre les hazards de la route vous permet de continuer à rouler avec une couverture qui couvre vos pneus d'origine allant jusqu'à 36 mois / 50 000 kilomètres:

- Réparation ou remplacement du pneu.
- Remboursement de 100 %, aucun ajustement proportionnel.
- Montage et équilibrage.



Assistance en cas d'interruption de voyage*

Si vous êtes à plus de 300 kilomètres de votre domicile et qu'un composant couvert tombe en panne, composez le numéro sans frais **1 888 TOYOTA-8** et la PEA vous fournira une assistance allant jusqu'à 100 \$ par jour pour 3 jours, jusqu'à 300 \$ par occurrence :

- Hôtel
- Repas
- Transport de remplacement



Service de planification de voyage*

Composez notre numéro sans frais **1 888 TOYOTA-8** pour obtenir votre guide de voyage personnalisé comprenant :

- Des cartes des villes et lieux touristiques avec routes mises en relief.
- Des répertoires de lieux d'hébergement ou à visiter.
- Un carnet de route et des itinéraires secondaires.
- La liste des concessionnaires Toyota sur le trajet.
- De la documentation sur les attractions et sites historiques le long du parcours.



Remorquage en cas de bris mécanique*

Jusqu'au concessionnaire Toyota de votre choix dans un rayon de 50 km ou jusqu'au concessionnaire Toyota le plus proche dans un rayon de 300 km.



Remorquage en cas d'accident*

Jusqu'au concessionnaire Toyota de votre choix dans un rayon de 50 km ou au concessionnaire Toyota le plus proche dans un rayon de 300 km. Le cas échéant, un deuxième remorquage sera fourni à partir d'un centre de déclaration des collisions.



Démarrage-secours*

Si votre Toyota ne démarre pas après une tentative de démarrage-secours, elle sera remorquée conformément aux modalités du Remorquage en cas de bris mécanique énumérées ci-dessus.



Assistance en cas de verrouillage accidentel*

Si vous avez enfermé vos clés dans votre véhicule, l'assistance routière extra-attentive Toyota fournira un service sur place pour tenter d'ouvrir votre véhicule.



Livraison d'essence*

En cas de panne sèche, l'assistance routière extra-attentive Toyota livrera de l'essence jusqu'à votre véhicule en panne (coût de l'essence compris, jusqu'à 5 litres). Pour les véhicules électriques à batterie ou les véhicules électriques à pile à hydrogène, votre véhicule sera remorqué jusqu'à la station de recharge ou la station-service la plus proche.



Changement d'un pneu crevé*

Si vous avez une crevaison, votre pneu de secours utilisable sera installé.



Dépannage d'un véhicule enlisé*

Si votre véhicule se prend dans un fossé ou est enlisé dans la boue ou la neige, l'assistance routière extra-attentive Toyota fera le nécessaire pour que votre véhicule soit remorqué jusqu'à la route la plus proche.

† Les services d'entretien ne comprennent pas d'éléments qui nécessitent un remplacement périodique, comme les filtres à air du moteur, les purificateurs d'air, les balais d'essuie-glace, les courroies, les tuyaux ou les plaquettes de frein. Le service d'entretien à 36 mois/48 000 km des véhicules spécifiques comprend le remplacement du liquide de frein et/ou le remplacement du liquide de la boîte de transfert lequel est requis tel qu'indiqué dans le Supplément du Manuel du propriétaire Toyota. Remplacement du filtre à air de la cabine est inclus pour les véhicules électriques à batterie. Veuillez consulter votre concessionnaire ou le contrat de service de la PEA pour tous les détails. Ce plan doit être acheté dans les 31 jours qui suivent la date d'enregistrement de la garantie du véhicule.

* Voir l'accord de service PEA pour les termes et conditions complets.

Responsabilités Du Conducteur

La couverture est si complète qu'il n'y a que quelques composants que nous ne couvrons pas !

Voici les pièces non couvertes: toutes les vitres (y compris rétroviseurs, pare-brise chauffants et lunettes arrière avec dégivreur), phares antibrouillards, lentilles, phares scellés, lampes, ampoules, pneus (Voir Protection des pneus contre les hazards de la route), roues ou écrous de roue, garnitures, cadres de siège, moulures, bourrelets d'étanchéité, pièces en métal brillant, tôles de métal, pièces de carrosserie (y compris le cadre), parechocs, recouvrements de siège, moquette, peinture, disques et tambours de frein, segments et plaquettes de frein, batteries et câbles, garniture de disque d'embrayage (boîte de vitesses manuelle), plateau de pression et bagues, butées de débrayage, convertisseur catalytique (lequel pourrait être couvert par les garanties du système antipollution) et système d'échappement, ainsi que les accessoires installés non fournis par le fabricant.

De plus, tous les lubrifiants et filtres (à l'exception des implications des services d'entretien inclus), courroies et boyaux, équilibrage des roues ou réglage de la géométrie, tout ajustement pour remédier aux fuites d'air et d'eau, bruits de vent, grincements et cliquetis, alignement des parechocs, tôles de métal, pièces de carrosserie, accessoires installés non fournis par le fabricant ne sont pas couverts.

Articles d'entretien du propriétaire.

Les plans de protection extra-attentifs Toyota pour les véhicules Toyota neufs ne couvrent pas les éléments faisant partie de l'entretien normal tels que, mais sans s'y limiter : ampoules, garnitures, moulures, glaces, lentilles, peinture, système d'échappement, plaquettes de freins, doublures, capitonnage, etc. Ces éléments font partie de l'entretien normal du véhicule et le propriétaire du véhicule en est responsable. De plus amples détails sur les responsabilités du propriétaire se trouvent dans le supplément du manuel du propriétaire Toyota.

La présente brochure a pour but de donner les grandes lignes des plans de Protection Extra-Attentive Toyota. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Toyota. La couverture est basée sur l'information disponible au moment de l'impression et peut être changée sans préavis.

**1-888-TOYOTA-8  toyota.ca
(1-888-869-6828)**